

D.D.E. 18

SERVICE URBANISME

Arrêté le 02 SEPTEMBRE 1986

Publié le 17 JUILLET 1987

Approuvé le 2 Février 1988

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
Commune de :

SENNECAY

ANNEXES SANITAIRES

document n°

5

COMMUNE DE SENNECAY

Eaux pluviales, Adduction d'eau potable
et ordures ménagères

NOTE EXPLICATIVE

I - RESEAU D'ASSAINISSEMENT E.P.

La commune de Senneçay est divisée en deux zones distinctes :

- une zone urbaine, comprenant le bourg.
- une zone plus rurale comprenant le village du Clou.

Zone du bourg. Le réseau couvre la presque totalité des rues et donne satisfaction dans son ensemble.

Il fonctionne gravitairement vers le ruisseau du Beugnon, lequel sert d'exécutoire et est parallèle au C.D. n° 34 qui traverse le bourg.

Zone du Clou. Le réseau dessert environ 60 % de la population du village. Un projet complémentaire est étudié. Il pourrait se réaliser au cours des années à venir en fonction des possibilités financières de la Commune.

II - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Une canalisation Ø 160, en provenance de la Commune de Lissay-Locly dessert le bourg.

Ensuite la répartition est effectuée avec des tuyaux de 100,80 et 60 vers les villages et fermes qui sont tous desservis.

III - ORDURES MENAGERES

La collecte est effectuée par un service communal, une fois par semaine, le jeudi avec dépôt dans une décharge contrôlée municipale.